

LES DÉCISIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 17 novembre 2011

LES DÉLIBÉRATIONS PEUVENT ÊTRE CONSULTÉES, EN MAIRIE, AUPRÈS DE L'ACCUEIL

Affichées en mairie le 22 novembre 2011

PROCÈS VERBAL

Le conseil adopte à l'unanimité le procès-verbal de sa séance du 15 septembre 2011.

SUBVENTION EXCEPTIONNELLE POUR LA REGION DE LA CORNE DE L'AFRIQUE A L'ASSOCIATION ACTION CONTRE LA FAIM

Le conseil accorde à l'unanimité une subvention exceptionnelle de 10 000 euros à l'association Action contre la faim.

INSTITUTION DE LA TAXE D'AMENAGEMENT

Le conseil décide à l'unanimité l'institution de la Taxe d'Aménagement sur l'ensemble du territoire communal et fixe le taux communal de cette taxe à 2,25 % à compter du 1^{er} janvier 2012. Il décide l'exonération des locaux d'habitation et d'hébergement mentionnés à l'article L.3111-12-1° qui ne bénéficient pas de l'exonération prévue à l'article L.331-7-2° du code de l'urbanisme.

DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2012

Le conseil prend acte de la tenue des débats.

DECISION MODIFICATIVE N° 1 DE 2011 – BUDGET GENERAL

Le conseil approuve par 29 voix pour et 5 abstentions, chapitre par chapitre, la section fonctionnement de la décision modificative n° 1 au budget général 2011, arrêtée en dépenses et en recettes à + 60 225 euros. Il approuve chapitre par chapitre, la section investissement de la décision modificative n° 1 au budget général 2011, arrêtée en dépenses et en recettes à - 246 963 euros.

CESSION DE L'IMMEUBLE SIS 52 RUE DU GENERAL LECLERC ET 2 RUE DU MAIL

Le conseil approuve à l'unanimité la cession de l'ensemble immobilier cadastré section BI n°221 pour une superficie de 401 m² situé 52 rue du Général Leclerc et 2 rue du Mail à la société IMODEV au prix de 450 000 euros.

RAPPORT ANNUELS 2010 DES DELEGATAIRES DE SERVICE PUBLIC : CREMATORIUM ET PARC MEMORIAL DU VAL D'OISE, GOLF PUBLIC, MARCHE D'APPROVISIONNEMENT

Le conseil prend acte du rapport annuel, exercice 2010, de la gestion du Crématorium, du Golf public compact urbain et du marché d'approvisionnement de Saint-Ouen l'Aumône. Il formule en raison de l'insuffisance des éléments d'information contenus dans le rapport de délégation produit par la société LES FILS DE MADAME GERAUD, un constat d'insatisfaction pour ce qui concerne la présentation des comptes de ce dernier.

DEMANDE D'AGREMENT POUR LE RELAIS ASSISTANTES MATERNELLES (RAM) ET DEMANDE DE SUBVENTIONS AUPRES DE LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DU VAL D'OISE ET DU CONSEIL GENERAL

Le conseil sollicite à l'unanimité auprès de la Caisse d'Allocations Familiales du Val d'Oise l'agrément pour le Relais Assistantes Maternelles (RAM) de Saint-Ouen l'Aumône. Il sollicite également de la Caisse d'Allocations Familiales du Val d'Oise 22 000 euros au titre des investissements réalisés, 19 853,49 euros au titre des frais de fonctionnement de la structure et 6 500 euros au titre du Contrat Enfance. Il sollicite enfin du Conseil Général du Val d'Oise 2 005 euros au titre des investissements réalisés et 10 260 euros au titre des frais de fonctionnement de la structure.

RECONDUCTION DU DISPOSITIF DE SOUTIEN AUX CLUBS LABELLISES

Le conseil approuve à l'unanimité la reconduction du dispositif à conclure entre la commune, la Communauté d'Agglomération de Cergy-Pontoise et les clubs labellisés. Il autorise le maire ou son représentant à signer les conventions d'objectifs et de partenariat avec la Société Nautique de l'Oise (SNO), les Cougars, le Rugby Club Agglomération Cergy-Pontoise (RCACP) et l'ASSOA Handball.

SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'ASSOA

Le conseil autorise à l'unanimité le versement d'une subvention exceptionnelle à l'ASSOA fixée à 20 000 euros.

CONVENTION D'OBJECTIFS AVEC L'ASSOCIATION DE GESTION DE L'EPICERIE SOLIDAIRE DE SAINT-OUEN L'AUMONE

Le conseil approuve à l'unanimité la convention d'objectifs et désigne comme représentants de la commune au conseil d'administration de l'AGESSOA, avec voix consultative : Laure KERMEN-LECUIR et Véronique PELISSIER (titulaires) - Gilbert DERUS et Béatrice PRIEZ (membres suppléants).

DISPOSITIF D'AIDE AU STATIONNEMENT EXCEPTIONNEL DES VEHICULES DES HABITANTS DU GRAND CENTRE

Dans la nuit du samedi 5 au dimanche 6 novembre 2011, plusieurs véhicules ont été incendiés dans les parkings souterrains des résidences du Grand Centre. Le conseil décide donc à l'unanimité de mettre à la disposition des habitants sinistrés des cartes d'abonnement d'une durée d'un mois fournies par la société VINCI et de prendre en charge la moitié du coût soit 10 euros par carte. La commune s'engage à procéder à l'acquisition de 200 cartes.

COMPTE-RENDU DES DECISIONS DU MAIRE

Le conseil prend acte des décisions prises par le maire au titre de l'article L. 2122-22 2°, 4°, 5° et 10° du code général des collectivités territoriales.

AUTORISATION DE DEPOT D'UNE DECLARATION PREALABLE DANS LE CADRE DU RAVALEMENT DU GYMNASSE D'EPLUCHES

Le conseil autorise à l'unanimité le maire à déposer une déclaration préalable pour le projet susvisé.

CONVENTION D'AMODIATION AVEC LA SA HLM EMMAUS HABITAT PORTANT SUR 4 PLACES DE STATIONNEMENT BOULEVARD DUCHER

Le conseil approuve à l'unanimité les termes de la convention d'amodiation de 4 places de stationnement sur la contre allée du boulevard Ducher au profit de la SA HLM EMMAUS HABITAT, pour une durée de 15 ans avec un loyer global de 720 euros.

QUARTIER DE CHENNEVIERES – PARTICIPATION FINANCIERE DE LA COMMUNE AUX TRAVAUX DE RESIDENTIALISATION DE LA RESIDENCE DAUPHINE

Le conseil autorise à l'unanimité le versement d'une participation financière de la commune à hauteur maximum de 70 000 euros.

CESSION A LA SA HLM EMMAUS HABITAT D'UN TALUS BOULEVARD DUCHER

Le conseil municipal acte la désaffectation de l'emprise du talus du boulevard Ducher et décide à l'unanimité de son classement dans le domaine privé communal en vue de la cession dudit bien à la SA HLM EMMAUS.

CONVENTION RELATIVE A LA GESTION DU BASSIN BLANCHE DE CASTILLE

Dans le cadre du projet communal de création d'un bassin d'agrément, le conseil autorise à l'unanimité le maire à signer la convention de gestion avec la Communauté d'Agglomération de Cergy-Pontoise afin de définir les modalités d'exploitation et d'entretien du site.

SUBVENTION A L'ASSOCIATION POUR L'INTEGRATION ET LA REUSSITE DES ELEVES ET DE LEURS FAMILLES EN VAL D'OISE (APIREF)

Le conseil accorde à l'unanimité une subvention de 500 euros pour une sortie en car à l'APIREF.

SUBVENTION AU PROJET DE L'ASSOCIATION AMICALE DES LOCATAIRES DU PARC LE NOTRE

Le conseil accorde à l'unanimité une subvention de 800 euros à l'association Amicale des Locataires du Parc Le Nôtre.

SUBVENTION EXCEPTIONNELLE AU PROJET « ANIMATION DE NOEL » DE L'ASSOCIATION SYNDICALE LIBRE DU HAMEAU DES BOURSEAUX

Le conseil accorde à l'unanimité une subvention exceptionnelle de 200 euros à l'association syndicale libre du Hameau des Bourseaux au titre de la manifestation « animation de Noël ».

MODIFICATION DU REGIME INDEMNITAIRE DU CADRE D'EMPLOIS DES CHEFS DE SERVICE DE POLICE MUNICIPALE

Le conseil décide que les chefs de service de police principal de 1^{ère} classe, principal de 2^{ème} classe à partir du 5^{ème} échelon et chef de service de police à partir du 6^{ème} échelon peuvent percevoir une indemnité spéciale de police déterminée en appliquant au montant mensuel du traitement soumis à retenue pour pension de l'agent concerné un taux individuel fixé dans la limite de 30 %.

TRANSFORMATION DE POSTES PERMANENTS

Le conseil approuve à l'unanimité, d'une part, la suppression d'un poste d'attaché et la création concomitante d'un poste d'animateur et d'autre part la suppression d'un poste d'adjoint technique 2^{ème} classe et la création d'un poste d'adjoint technique de 1^{ère} classe.

ADHESION AU SYNDICAT MIXTE POUR L'ENTRETIEN, LA PROTECTION ET L'AMENAGEMENT DES BERGES DE L'OISE

Le conseil adhère à l'unanimité audit syndicat dans le cadre de la protection, l'entretien et l'aménagement des berges situées sur le territoire communal.

INSTAURATION DE LA REDEVANCE POUR OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC PAR LES OUVRAGES DE DISTRIBUTION ET DE TRANSPORT DE GAZ

Le conseil approuve à l'unanimité l'instauration de la redevance citée en objet, fixe le montant au taux maximum en fonction du linéaire exprimé en mètres, arrêté au 31 décembre de l'année précédente, et dit que ce montant sera revalorisé chaque année.

DECISION MODIFICATIVE N° 1 DE 2011 – BUDGET ANNEXE « ELIMINATION DES ORDURES MENAGERES »

Le conseil approuve à l'unanimité le virement de crédit de 8 000 euros du chapitre 23/ article 2315 au chapitre 21/ article 2157.

ADMISSIONS EN NON VALEUR DE TITRES DE RECETTES – BUDGET GENERAL

Le conseil adopte à l'unanimité l'admission en non valeur de 90 pièces comptables dont le montant total s'élève à 2 478,49 euros.

SUBVENTION AU PROFIT DE L'UNION LOCALE CFE-CGC DE CERGY ET DU VEXIN

Le conseil accorde à l'unanimité une subvention de 343 euros à l'Union locale de CFE-CGC de Cergy et du Vexin.

REDEVANCE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES – REGLEMENT DE FACTURATION POUR LES LOGEMENTS

Le conseil adopte à l'unanimité le nouveau règlement de facturation pour les logements.

ACQUISITION AMIABLE DU TERRAIN BT N°20 SITUE LIEUDIT « LES PRES DE SAINT-OUEN »

Le conseil accorde à l'unanimité l'acquisition du terrain cadastré section BT n°20 d'une superficie de 495 m² situé lieudit « Les prés de Saint-Ouen » appartenant à Madame et Monsieur GESSET au prix de 9 000 euros.

CESSION DE TERRAINS A LA CACP POUR CONSTITUTION D'UNE RESERVE FONCIERE DESTINEE A LA ZAC LIESSE II

Le conseil approuve à l'unanimité la cession des parcelles cadastrées section EC n°602-603 et ZB n°35 d'une superficie totale de 2 419 m² à la CACP au prix total de 62 139 euros, indemnités de remploi comprises.

CONVENTION RELATIVE A LA GESTION DE LA SIGNALISATION LUMINEUSE TRICOLERE AVEC LA CACP

Le conseil adopte à l'unanimité la nouvelle convention qui a pour objet non seulement d'actualiser le nombre de carrefours mais aussi de fixer les nouvelles modalités financières relatives aux frais d'entretien des équipements.

STAGE THEATRE 2012

Dans le cadre d'une première initiation aux arts du spectacle et à la créativité (théâtre, danse et chant), la commune fixe 8 tarifs différents en tenant compte du quotient familial.

CESSION A TITRE GRATUIT DE TRIBUNES COUVERTES DU STADE DES MARADAS A LA COMMUNE

Eu égard au nombre insuffisant de places assises dans la tribune du stade Escutary où se déroulent les matchs de football américain des Cougars, le conseil municipal approuve à l'unanimité la cession à titre gratuit des tribunes couvertes du stade des Maradas, propriété de la Communauté d'Agglomération de Cergy Pontoise.

CLASSES DE DECOUVERTE 2012 – ALLOCATION FORFAITAIRE POUR SORTIES ET FRAIS DIVERS

Le conseil fixe à l'unanimité à 345,77 euros l'allocation forfaitaire pour l'année scolaire 2012 qui sera versée à la coopérative des écoles, au titre des classes de découverte.

DROITS DE PLACE 2012 DU MARCHE D'APPROVISIONNEMENT

Le conseil approuve à l'unanimité les droits de place et la redevance de l'animation 2012.

CHARTRE REVODOC « RESERVE DEPARTEMENTALE DE PRET »

Le conseil valide à l'unanimité la nouvelle charte qui permettra de céder au Conseil Général la propriété pleine et entière des documents que la ville ne souhaite plus conserver dans ses locaux.

DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL GENERAL DU VAL D'OISE AU TITRE DE L'AIDE A LA PROGRAMMATION DES LIEUX DE DIFFUSION ET SAISONS CULTURELLES DU DEPARTEMENT

Le conseil autorise à l'unanimité le maire à solliciter une subvention auprès du Conseil Général du Val d'Oise de 11 000 euros au titre de l'aide à la programmation des lieux de diffusion et saisons culturelles dans le département.

DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL GENERAL DU VAL D'OISE AU TITRE DE L'AIDE AUX PROJETS DES ARTS DE CIRQUE DANS LE CADRE DE LA MANIFESTATION CIRQUEVOLUTION

Le conseil autorise à l'unanimité le maire à solliciter une subvention auprès du Conseil Général du Val d'Oise de 1 015 euros au titre de l'aide aux projets des arts du cirque dans le cadre de la manifestation CirquEvolution.

ELABORATION D'UN PLAN DE MISE EN ACCESSIBILITE DE LA VOIRIE ET DES ESPACES PUBLICS (PAVE)

Le conseil décide à l'unanimité l'élaboration du PAVE et fixe la procédure préalable à son adoption définitive.

SUBVENTION A L'ASSOCIATION DEPARTEMENTALE DES RESTAURANTS DU COEUR

Le conseil accorde à l'unanimité une subvention de 1 000 euros à l'association départementale des Restaurants du Cœur.

DERTERMINATION DU PRINCIPE DE TARIFICATION POUR LES ELEVES-STAGIAIRES DEJEUNANT AU FOYER RESTAURANT

Le conseil décide à l'unanimité d'appliquer le principe de gratuité pour les élèves stagiaires non rémunérés et d'appliquer le tarif applicable aux agents territoriaux pour les élèves stagiaires rémunérés.

Prochain conseil municipal le 15 décembre 2011 à 20h45 à l'Hôtel de Ville.

Pour le Maire absent,
Le Premier Maire-adjoint,

Andrée SALGUES